

Des dons pour concrétiser les possibles

L'Association Adèle de Glaubitz s'engage à construire un projet de vie adapté pour chaque personne qu'elle accueille. Au quotidien, les professionnels de l'Association se mobilisent et ont l'ambition d'aller toujours plus loin. Petits rêves ou grands projets, les établissements croient au possible grâce à la générosité des particuliers, des entreprises, des associations et des fondations. Merci beaucoup !



Des rêves devenus réalités

Permettre à une personne d'aller à un concert, financer du matériel créatif ou éducatif, apporter une touche de magie dans le quotidien, offrir aux sportifs les moyens de se réaliser... sont autant de joie et de bonheur au quotidien pour les personnes accueillies par l'Association. Ce sont les gestes de générosité qui permettent de les concrétiser.

Dans une salle comble, le bruit s'intensifie, une effervescence se fait sentir à quelques minutes du début du concert de M Pokora. Parmi les spectateurs, plusieurs personnes déficientes visuelles de **l'Institut des Aveugles** sont présentes. Un rêve devenu réalité grâce à la générosité du Lions Club de Sélestat.

De la musique toujours, mais cette fois électronique, provenant d'un Bao-Pao offert par la Fondation Raoul Clainchard. Acronyme de « Baguette Assistée par Ordinateur, Puce A l'Oreille », cet instrument composé de quatre arcs métalliques au bout desquels se trouvent un rayon laser rend la création musicale accessible à tous. De belles perspectives pour les enfants polyhandicapés du Centre Raoul Clainchard du **Site du Neuhof**.

Du rêve et des sourires également pour les basketteurs de l'IME de **l'Institut Saint-Joseph** qui se sont rendus au championnat de France de basket sport adapté. Développer l'esprit d'équipe, d'engagement et de solidarité est un des objectifs poursuivis par l'Association « des Mains des Sourires » qui a financé le voyage de ces jeunes champions vainqueurs du tournoi.

Un enthousiasme sportif partagé par les cyclistes de **l'Institut des Aveugles** qui, grâce au financement des agences du Crédit Mutuel de Mutzig et de Strasbourg Campagne, vont pouvoir se lancer cheveux au vent sur leur nouveau vélo tandem.

Rendre possible les déplacements et permettre aux personnes à mobilité réduite qu'elle accueille de découvrir le monde est une valeur forte de l'Association. C'est en ce sens que la MAS et l'ESAT de **l'Institut Saint-André** ont bénéficié d'un don de 25 000 € de la Fondation Karl Kahane par l'intermédiaire de la société Jungbunzlauer pour financer un véhicule adapté.



Embellir le quotidien

Plus adaptés, plus conviviaux ou enrichis des dernières innovations, des espaces de vie au sein des établissements de l'Association Adèle de Glaubitz ont pu être créés ou améliorés grâce aux dons. Voici quelques exemples.

Au cœur du **Site du Neuhof**, à quelques pas des bâtiments et au milieu d'un carré de jardin se dresse une serre. Planter de petites graines, découvrir la pousse des plantes, et récolter le fruit de leur semis sont autant de moments que pourront partager les personnes accueillies sur le site. Un magnifique projet financé par la Fondation Safran et installé grâce à l'investissement de ses salariés.

Profiter des espaces extérieurs sera également le maître-mot à l'**Institut Saint-André**. La générosité de nombreux donateurs particuliers et entreprises a permis de réunir 22 000 € pour la réalisation d'un parcours sensoriel au cœur du jardin de la Ferme de l'Institut. Toucher, sentir, écouter, ressentir, les sens des enfants, des adolescents et des adultes de l'établissement seront tous en éveil.

Stimuler les sens des enfants polyhandicapés est aussi un des objectifs du **Centre Raoul Clainchard**

du Site du Neuhof qui avec l'aide de l'Association Semeurs d'Étoiles a pu faire l'acquisition d'un outil innovant le Thermo-spa, appelé aussi lit de flottaison. Grâce au dispositif de massage musical vibratoire intégré et à un éclairage de couleurs, il permet à l'enfant de se détendre, de travailler la prise de conscience de son corps, d'assouplir ses muscles ou encore de lutter contre les douleurs.

S'adapter à son public est fondamental pour l'Association Adèle de Glaubitz, or à l'**Institution Saint-Joseph**, il manquait encore des placards adaptés. Le club féminin de Lampertheim s'est alors mobilisé pour récolter des dons afin de permettre aux enfants d'accéder à leur placard et au-delà de gagner en autonomie.

Quelques notes de musique, des chants qui résonnent, une lumière à travers les vitraux, le cœur emblématique de l'**Institut Saint-André** brille à nouveau depuis la sonorisation et la mise en lumière de la chapelle. Un don de l'Association des parents et amis de l'Institut (APAEI) a permis cette réalisation.



Des projets à construire

Les rêves et les projets portés par l'Association Adèle de Glaubitz sont nombreux et se réinventent chaque jour ! Le **Site du Neuhof** souhaite, ainsi, créer un appartement rééducatif, pédagogique et thérapeutique pour les personnes déficientes visuelles et polyhandicapées. Ce lieu leur permettra de progresser et de gagner en autonomie. **L'Institut Saint-Joseph** souhaiterait compléter la prise en charge des enfants avec autisme qu'elle accueille avec une salle sensorielle. Les professionnels de **L'Institut des Aveugles** ont l'ambition de créer une médiathèque adaptée aux personnes déficientes visuelles. Adaptés, innovants, créatifs, ces projets ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres... **Vos dons, même les plus modestes, sont donc essentiels pour nous permettre d'agir. Un grand merci à tous les donateurs.**

Des avantages fiscaux

À but non lucratif, l'Association Adèle de Glaubitz réalise une mission reconnue d'intérêt général. Les dons versés peuvent donc vous faire bénéficier d'avantages fiscaux avec différentes réductions des impôts. Ils sont ainsi déductibles de :

- l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable pour les particuliers ;
- l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés pour les entreprises à hauteur de 60 % du montant du don et dans la limite d'un plafond de 5 % du chiffre d'affaires annuel, l'excédent pouvant être reporté sur les cinq années suivantes ;
- l'IFI, dans la limite de 75 % du montant du don, jusqu'à 50 000 € par an.

À réception de votre don, l'Association Adèle de Glaubitz vous adresse un reçu fiscal destiné à votre prochaine déclaration.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par téléphone au 03 88 21 19 80 ou par mail à l'adresse suivante dg@glaubitz.fr.